

*Questions orales*

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, effectivement, les fonctionnaires de mon ministère sont en contact avec les responsables des différentes provinces et nous étudions actuellement différentes options sur la façon dont nous pourrions rencontrer le besoin qui a été exprimé.

Je salue et je prête attention à l'annonce qui a été faite par le gouvernement de l'Ontario hier. C'est une mesure qui est seulement à l'intérieur du discours du trône, mais nous aurons l'occasion de discuter, dans les prochaines semaines, avec le gouvernement de l'Ontario pour voir de quelle façon ils prétendent le faire. Je puis vous assurer qu'à mon ministère, nous devrions être en mesure de présenter quelque chose aux Canadiens très prochainement pour répondre à la situation.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

**Mme Ethel Blondin (Western Arctic):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, ou devrais-je dire, à ce Monty Hall de l'environnement, qui insiste pour jouer à *Let's Make a Deal* avec l'environnement.

Avec la phase II du projet de la baie James, le gouvernement fédéral a décidé de donner la préférence au droit des États-Unis d'importer de l'électricité à bon marché plutôt qu'aux droits ancestraux et issus de traités des Cris et des Inuit de la baie James. Étant donné ce qui s'est passé avec les projets Rafferty-Alameda et Oldman, je voudrais interroger le ministre sur l'obligation juridique qui incombe au gouvernement en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

S'engagera-t-il à reconnaître la responsabilité juridique du gouvernement en ce qui concerne les conséquences éventuelles du projet sur les droits ancestraux et issus de traités qui ont été conférés dans la Convention de 1975 et fera-t-il en sorte que les Cris et les Inuit puissent se fier à sa parole?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, pour ce qui est de l'évaluation environnementale du projet de la baie James, le gouvernement peut établir, en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, une commission mixte chargée de procéder à une évaluation environnementale appropriée et complète de tous les aspects du projet.

Dans la lettre de M. Robinson, qui a été publiée plus tôt cette semaine, nous nous sommes fondés sur l'avis donné par le ministère de la Justice, en avril dernier,

selon lequel, étant donné les conditions prévues aux chapitres 22 et 23 de la Convention, le gouvernement fédéral ne pouvait pas participer au projet. Par contre, la lettre indiquait très clairement que tout le processus d'examen fédéral peut s'appliquer. Nous tentons donc actuellement de négocier en vue de remplacer ces deux évaluations, provinciale et fédérale, par une seule commission mixte qui engloberait également les autochtones de la région, soit les Cris et les Inuit. Nous souhaitons vivement que les choses aillent en ce sens.

**Mme Ethel Blondin (Western Arctic):** Monsieur le Président, la Baie James II, comme tout le monde le sait, est un énorme projet hydroélectrique qui causera des dommages environnementaux et sociaux irréversibles. Il pourrait être construit sans qu'une consultation publique complète ait été effectuée à cause de la négligence manifeste du ministre.

Si le ministre croit vraiment qu'une telle consultation est possible, s'engagera-t-il dès maintenant à effectuer une évaluation environnementale complète pour inspirer confiance aux autochtones de cette région, les Cris et les Inuit? Le fera-t-il dès maintenant, monsieur le Président?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, la réponse est oui. Je l'ai dit bien des fois. Il y aura une évaluation. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Andre:** Ils n'acceptent pas une réponse affirmative.

**M. de Cotret:** Il y aura une évaluation environnementale du projet, des routes et de l'aéroport. Ce sera un processus public.

Nous préférierions l'effectuer conjointement avec les autres parties concernées. Les négociations se poursuivent sur cette question, mais je peux assurer à la députée que nous avons le pouvoir d'effectuer cette évaluation et qu'il y aura un examen complet et public du projet et de l'infrastructure.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. D'octobre l'an dernier à octobre cette année, les faillites au Canada ont augmenté de 60 p. 100. Quant au chômage, il est en hausse pour le quatrième mois consécutif. Le Conference Board of Canada signale que 79 p. 100 des entreprises s'attendent à une détérioration de leur situation au cours des six prochains mois, ce qui constitue un pourcentage inégalé depuis 30 ans.